



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

**Guide sur la façon
de compléter
un gabarit de liste
de distributeurs**

Juin 2019

Dans le contexte de la distribution sans représentant (DSR), les assureurs doivent fournir à l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité), une liste des distributeurs par l'entremise desquels ils distribuent leurs produits d'assurance. Ils doivent aussi fournir **sans délai**, à l'Autorité, les coordonnées de tout nouveau distributeur par l'entremise duquel ils offrent un produit d'assurance. Ils doivent faire de même lorsqu'ils cessent de faire affaire avec un distributeur.

Afin d'assurer la cohérence des informations fournies, l'Autorité a mis à la disposition des assureurs, sur son site Web, un gabarit de liste de distributeurs.

Une nouvelle version du gabarit a été mise à votre disposition sur le site Internet de l'Autorité. Assurez-vous d'utiliser cette nouvelle version à compter du 13 juin 2019. L'Autorité accepte uniquement les gabarits qui auront été envoyés par courriel à distribution@lautorite.qc.ca.

Afin d'aider les personnes qui remplissent une liste de distributeurs, l'Autorité a préparé ce Guide sur la façon de compléter le gabarit.

Informations générales :

Nous vous demandons de nous fournir une liste de distributeurs **séparée** pour chaque guide de distribution, c'est-à-dire **un fichier Excel par dossier de DSR**.

De plus, nous vous **retournerons automatiquement** et ce, **sans autres vérifications**, les listes de distributeurs reçues :

- dans un format autre que le gabarit de l'Autorité;
- si le format du gabarit a été modifié;
- si la longueur des champs n'est pas respectée;
- si des cellules dont le contenu est obligatoire sont vides;
- si le nom du guide n'est pas inscrit;
- si le numéro de dossier de l'Autorité n'est pas inscrit;
- si des lignes ou des colonnes sont masquées;
- si le fichier Excel comporte les listes de plus d'un dossier de DSR.

Les cellules dont le **contenu** est **obligatoire** sont les suivantes :

- Nom du dossier;
- Numéro de dossier de l'Autorité;
- Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) du distributeur;
- Numéro de référence du distributeur (obligatoire quand il s'agit d'une succursale);
- Nom complet du distributeur;
- Numéro civique;
- Nom de la rue;
- Nom de la ville;
- Province;
- Code postal.

1. Nom du dossier :

	A	B	C	D	
1	NOM DU DOSSIER:				
2	NEQ du distributeur*	Numéro de référence du distributeur	Nom complet du distributeur*	Autre nom (« faisant affaire sous ») du distributeur	Numéro
3	13 caractères maximum	20 caractères maximum	160 caractères maximum	160 caractères maximum	68 ca
4					
5					
6					
7					
8					
9					

Figure 1

- a. Cette information est **obligatoire**.
- b. Il est important que soit inscrit le nom sous lequel le produit est **commercialisé**, et tel qu'il apparaît **sur le guide de distribution**, afin de nous permettre d'associer la liste de distributeurs au bon dossier de DSR.

2. Numéro du dossier de l'Autorité :

	E	F	G	H	I	J	K
1	NUMÉRO DU DOSSIER DE L'AUTORITÉ:						
2	Numéro civique*	Nom de la rue*	Bureau / Appartement / Case postale	Nom de la ville*	Province*	Code postal*	Numéro de téléphone
3	68 caractères maximum, au total, pour les deux colonnes		10 caractères maximum	30 caractères maximum	30 caractères maximum	7 caractères maximum	20 caractères maximum
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							

Figure 2

- Cette information est **obligatoire**.
- Ce numéro est **attribué par l'Autorité** lors de la réception d'un nouveau guide de distribution.

En effet, des noms de dossiers peuvent comporter des similarités et il est important que vous nous fournissiez le numéro de dossier attribué par l'Autorité afin de nous aider à les distinguer.

EXCEPTION

Lors de l'envoi d'un **nouveau** guide de distribution accompagné d'une liste de distributeurs, vous n'avez pas à inscrire le numéro de dossier de l'Autorité sur le gabarit puisqu'il n'a pas encore été attribué. C'est la **seule occasion** où vous n'êtes pas tenu(e) d'inscrire notre numéro de dossier sur le gabarit. Par la suite, toute liste devra y faire référence.

3. Veuillez toujours commencer votre liste de distributeurs à la ligne 4 (Figure 3) :

	A	B	C	D	E	F	
1	NOM DU DOSSIER:					NUMÉRO DU DOSSIER DE L'AUTORITÉ:	
2	NEQ du distributeur*	Numéro de référence du distributeur	Nom complet du distributeur*	Autre nom (« faisant affaire sous ») du distributeur	Numéro civique*	Nom de la rue*	Bu Appa Case
3	13 caractères maximum	20 caractères maximum	160 caractères maximum	160 caractères maximum	68 caractères maximum, au total, pour les deux colonnes		10 ca ma
4	Ex.: 222222220		Ex.: COMPAGNIE XYZ		Ex.: 2640	Ex.: BOUL. LAURIER	Ex.: 300
5	Ex.: 222222218		Ex.: 3456-6543 QUÉBEC INC.	Ex.: AUTOMOBILES UNTEL	Ex.: 1	Ex.: RTE 24	
6	Ex.: 222222218	Ex.: 004	Ex.: 3456-6543 QUÉBEC INC.	Ex.: AUTOMOBILES UNTEL	Ex.: 1010	Ex.: RUE JANVIER	Ex.: 111
7	Ex.: 222222241		Ex.: 9876-5432 CANADA INC.	Ex.: AGENCE DE VOYAGE 345	Ex.: 82	Ex.: AVE. SOLEIL	Ex.: A
8	Ex.: 222222241	Ex.: 0812	Ex.: 9876-5432 CANADA INC.	Ex.: AGENCE DE VOYAGE 345	Ex.: 74	Ex.: PRINCIPALE	
9	Ex.: 222222835		Ex.: BANQUE INTERNATIONALE		Ex.: 2450	Ex.: RUE TONNERRE	
10	Ex.: 222222835	Ex.: 12345	Ex.: BANQUE INTERNATIONALE		Ex.: 1866	Ex.: 2ÈME AVENUE	
11	Ex.: 222222835	Ex.: 87654	Ex.: BANQUE INTERNATIONALE		Ex.: 39	Ex.: RUE MONTAGNE	

Figure 3

4. Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) du distributeur :

	A	B	C	D	E	
1	NOM DU DOSSIER:					NUMÉRO DU DO
2	NEQ du distributeur*	Numéro de référence du distributeur	Nom complet du distributeur*	Autre nom (« faisant affaire sous ») du distributeur	Numéro civique*	Nom d
3	13 caractères maximum	20 caractères maximum	160 caractères maximum	160 caractères maximum	68 caractères maximum, au total, pour l	
4	Ex.: 222222220		Ex.: COMPAGNIE XYZ		Ex.: 2640	Ex.: BOUL. LAURIEF
5	Ex.: 222222218		Ex.: 3456-6543 QUÉBEC INC.	Ex.: AUTOMOBILES UNTEL	Ex.: 1	Ex.: RTE 24
6	Ex.: 222222218	Ex.: 004	Ex.: 3456-6543 QUÉBEC INC.	Ex.: AUTOMOBILES UNTEL	Ex.: 1010	Ex.: RUE JANVIER
7	Ex.: 222222241		Ex.: 9876-5432 CANADA INC.	Ex.: AGENCE DE VOYAGE 345	Ex.: 82	Ex.: AVE. SOLEIL
8	Ex.: 222222241	Ex.: 0812	Ex.: 9876-5432 CANADA INC.	Ex.: AGENCE DE VOYAGE 345	Ex.: 74	Ex.: PRINCIPALE
9	Ex.: 222222835		Ex.: BANQUE INTERNATIONALE		Ex.: 2450	Ex.: RUE TONNERR
10	Ex.: 222222835	Ex.: 12345	Ex.: BANQUE INTERNATIONALE		Ex.: 1866	Ex.: 2ÈME AVENUE
11	Ex.: 222222835	Ex.: 87654	Ex.: BANQUE INTERNATIONALE		Ex.: 39	Ex.: RUE MONTAGN
12						

Figure 4

- Cette information est **obligatoire**.
- Le NEQ est attribué par le *Registraire des entreprises du Québec* (REQ), au **siège social** d'une entité.
- Le REQ n'attribue qu'un seul NEQ par entité.
- Il doit y avoir un NEQ par ligne remplie donc, chaque cellule de la colonne A doit être complétée.
- Assurez-vous d'inscrire le NEQ au complet et sans inversions de chiffres.
- Les cellules ne peuvent comporter plus de *13 caractères*. Ces caractères sont *numériques*.

ATTENTION

- Si le distributeur **ne peut pas** avoir de NEQ, veuillez nous contacter **avant** de nous transmettre votre liste de distributeurs.

5. Les numéros de référence ou de transit des succursales du distributeur :

	A	B	C	
1	NOM DU DOSSIER:			
2	NEQ du distributeur*	Numéro de référence du distributeur	Nom complet du distributeur*	Autre nom
3	13 caractères maximum	20 caractères maximum	160 caractères maximum	160
4	Ex.: 222222220		Ex.: COMPAGNIE XYZ	
5	Ex.: 222222218		Ex.: 3456-6543 QUÉBEC INC.	Ex.: AUTOI
6	Ex.: 222222218	Ex.: 004	Ex.: 3456-6543 QUÉBEC INC.	Ex.: AUTOI
7	Ex.: 222222218	Ex.: 005	Ex.: 3456-6543 QUÉBEC INC.	Ex.: VÉHIC
8	Ex.: 222222241		Ex.: 9876-5432 CANADA INC.	Ex.: AGEN
9	Ex.: 222222241	Ex.: 0812	Ex.: 9876-5432 CANADA INC.	Ex.: AGEN
10	Ex.: 222222835		Ex.: BANQUE INTERNATIONALE	
11	Ex.: 222222835	Ex.: 12345	Ex.: BANQUE INTERNATIONALE	
12	Ex.: 222222835	Ex.: 87654	Ex.: BANQUE INTERNATIONALE	
13				

Figure 5

Veillez nous fournir, pour chacune des **succursales qui agit effectivement** à titre de distributeur, son numéro de référence tel qu'inscrit dans la base de données du REQ (les lignes 6, 7 et 9 de la Figure 5) :

- Chacune des succursales d'un siège social possède le même NEQ que son siège social et, en plus, elle reçoit un numéro de **référence** (attribué par le REQ).
- Le REQ n'attribue pas de numéro de **référence** au siège social d'une entreprise. Dans ce cas, la cellule « numéro de référence » correspondante est vide (lignes 4, 5, 8 et 10 de la Figure 5).
- Le REQ attribue un numéro de référence **distinct** à chacune des succursales du siège social (lignes 6 et 7 de la Figure 5).
- Avant d'inscrire une succursale, vous devez avoir déjà inscrit son siège social sur une ligne séparée (lignes 5, 8 et 10 de la Figure 5), et ce, **même si** le siège social n'agit pas à titre de distributeur.
- Le NEQ du siège social doit être répété sur la ligne de chacune de ses succursales (lignes 6, 7, 9, 11 et 12 de la Figure 5).
- Chaque succursale doit faire l'objet d'une ligne distincte (lignes 6 et 7 de la Figure 5).
- N'oubliez pas de vérifier que vous avez inscrit le numéro de référence au complet et sans inversions de chiffres.
- Maximum de *20 caractères numériques*.

EXCEPTION

- Dans le cas des **institutions de dépôt seulement** : il n'est pas nécessaire d'écrire le numéro de référence des succursales. Veuillez plutôt nous fournir, pour chaque succursale **qui distribue** le produit d'assurance, son numéro de **transit** (excluant le numéro de l'institution) (lignes 11 et 12 de la Figure 5).

6. Nom complet du distributeur :

	A	B	C	D	E	F	G
1	NOM DU DOSSIER:					NUMÉRO DU DOSSIER DE L'AUTORITÉ:	
2	NEQ du distributeur*	Numéro de référence du distributeur	Nom complet du distributeur*	Autre nom (« faisant affaire sous ») du distributeur	Numéro civique*	Nom de la rue*	Bureau, Appartement, Case post
3	13 caractères maximum	20 caractères maximum	160 caractères maximum	160 caractères maximum	68 caractères maximum, au total, pour les deux colonnes		10 caractères maximum
4	Ex.: 222222220		Ex.: COMPAGNIE XYZ		Ex.: 2540	Ex.: BOUL. LAURIER	Ex.: 300
5	Ex.: 222222218		Ex.: 3456-6543 QUÉBEC INC.	Ex.: AUTOMOBILES UNTEL	Ex.: 1	Ex.: RTE 24	
6	Ex.: 222222218	Ex.: 004	Ex.: 3456-6543 QUÉBEC INC.	Ex.: AUTOMOBILES UNTEL	Ex.: 1010	Ex.: RUE JANVIER	Ex.: 11125
7	Ex.: 222222241		Ex.: 9876-5432 CANADA INC.	Ex.: AGENCE DE VOYAGE 345	Ex.: 82	Ex.: AVE. SOLEIL	Ex.: A
8	Ex.: 222222241	Ex.: 0812	Ex.: 9876-5432 CANADA INC.	Ex.: AGENCE DE VOYAGE 345	Ex.: 74	Ex.: PRINCIPALE	
9	Ex.: 222222835		Ex.: BANQUE INTERNATIONALE		Ex.: 2450	Ex.: RUE TONNERRE	
10	Ex.: 222222835	Ex.: 12345	Ex.: BANQUE INTERNATIONALE		Ex.: 1866	Ex.: 2ÈME AVENUE	
11	Ex.: 222222835	Ex.: 87654	Ex.: BANQUE INTERNATIONALE		Ex.: 39	Ex.: RUE MONTAGNE	
12							
13							

Figure 6

- Cette information est **obligatoire**.
- Nous vous demandons d'inscrire le nom **officiel** du distributeur, tel qu'il apparaît au registre du REQ (colonne C de la Figure 6). Ceci évitera qu'un distributeur soit malencontreusement visé par une intervention de l'Autorité parce qu'il a été confondu avec un autre.
- Chaque cellule de la colonne C ne peut comporter plus de *160 caractères alphanumériques*.
- Les « Autres noms » utilisés par le distributeur ne sont pas inscrits sous cette rubrique. Veuillez consulter le point 7 pour les « Autres noms ».

7. Autre nom (« faisant affaire sous ») du distributeur :

	A	B	C	D	E	F	G
1	NOM DU DOSSIER:					NUMÉRO DU DOSSIER DE L'AUTORITÉ:	
2	NEQ du distributeur*	Numéro de référence du distributeur	Nom complet du distributeur*	Autre nom (« faisant affaire sous ») du distributeur	Numéro civique*	Nom de la rue*	Bureau / Appartement Case postale
3	13 caractères maximum	20 caractères maximum	160 caractères maximum	160 caractères maximum	68 caractères maximum, au total, pour les deux colonnes		10 caractères maximum
4	Ex.: 2222222220		Ex.: COMPAGNIE XYZ	Ex.: ABC AUTOS LES BELLES AUTOS AUTOMOBILES ABC	Ex.: 2640	Ex.: BOUL. LAURIER	Ex.: 300
5	Ex.: 2222222218		Ex.: 3456-6543 QUÉBEC INC.	Ex.: AUTOMOBILES UNTEL	Ex.: 1	Ex.: RTE 24	
6	Ex.: 2222222218	Ex.: 004	Ex.: 3456-6543 QUÉBEC INC.	Ex.: AUTOMOBILES UNTEL	Ex.: 1010	Ex.: RUE JANVIER	Ex.: 11125
7	Ex.: 2222222241		Ex.: 9876-5432 CANADA INC.	Ex.: AGENCE DE VOYAGE 345	Ex.: 82	Ex.: AVE. SOLEIL	Ex.: A
8	Ex.: 2222222241	Ex.: 0812	Ex.: 9876-5432 CANADA INC.	Ex.: AGENCE DE VOYAGE 345	Ex.: 74	Ex.: PRINCIPALE	
9	Ex.: 2222222835		Ex.: BANQUE INTERNATIONALE		Ex.: 2450	Ex.: RUE TONNERRE	
10	Ex.: 2222222835	Ex.: 12345	Ex.: BANQUE INTERNATIONALE		Ex.: 1866	Ex.: 2ÈME AVENUE	
11	Ex.: 2222222835	Ex.: 87654	Ex.: BANQUE INTERNATIONALE		Ex.: 39	Ex.: RUE MONTAGNE	

Figure 7

- a. Les « Autres noms » (« faisant affaire sous ») d'un distributeur qui désire les utiliser lorsqu'il offre le produit d'assurance de l'assureur, doivent être inscrits sous la colonne D (voir les lignes 4 à 8 de la Figure 7).
- b. L'assureur ne doit inscrire que les « Autres noms » **effectivement utilisés** par le distributeur pour offrir le produit d'assurance.
- c. Vous pouvez effectuer la validation de ces noms à partir du site Web du REQ.
- d. Attention à ne pas inscrire un « Autre nom » qui n'est plus valide ou qui n'existe pas (vous pourrez le constater sur le site Web du REQ).
- e. Le libellé des « Autres noms » inscrits dans le gabarit devrait **correspondre** à celui qui apparaît au REQ.
- f. Si un distributeur utilise plus d'un « Autre nom » à la même adresse, veuillez inscrire tous ces noms dans la même cellule, en les séparant par un retour de chariot (voir l'exemple indiqué à la ligne 4 de la Figure 7).
- g. 160 caractères alphanumériques, maximum.

8. Les adresses du distributeur et de ses succursales :

	E	F	G	H	I	J	K
1	NUMÉRO DU DOSSIER DE L'AUTORITÉ:						
2	Numéro civique*	Nom de la rue*	Bureau / Appartement / Case postale	Nom de la ville*	Province*	Code postal*	Numéro de téléphone
3	68 caractères maximum, au total, pour les deux colonnes		10 caractères maximum	30 caractères maximum	30 caractères maximum	7 caractères maximum	20 caractères maximum
4	Ex.: 2640	Ex.: BOUL LAURIER	Ex.: 300	Ex.: SAINT-JEAN	Ex.: QUÉBEC	Ex.: G1V5C1	Ex.: 4185250337
5	Ex.: 1	Ex.: RTE 24		Ex.: QUÉBEC	Ex.: QC	Ex.: V0X 8B3	Ex.: 418 222-3333
6	Ex.: 1010	Ex.: RUE JANVIER	Ex.: 11125	Ex.: ST-JEAN	Ex.: QC	Ex.: Z1G1C1	Ex.: 4185250336
7	Ex.: 82	Ex.: AVE. SOLEIL	Ex.: A	Ex.: MONTRÉAL	Ex.: QUÉ.	Ex.: U8A 1X4	Ex.: 819 111-2222
8	Ex.: 74	Ex.: PRINCIPALE		Ex.: STE-AMIE	Ex.: QC	Ex.: Y8O 7N4	Ex.: 514-868-1238
9	Ex.: 2450	Ex.: RUE TONNERRE		Ex.: BELLE VUE	Ex.: QUÉBEC	Ex.: C5G1V9	Ex.: 514-668-6664
10	Ex.: 1866	Ex.: 2ÈME AVENUE		Ex.: TROIS-RIVIÈRE	Ex.: QUÉ.	Ex.: A3B 2X0	Ex.: 8191234567
11	Ex.: 39	Ex.: RUE MONTAGNE		Ex.: SAINT-HENRI	Ex.: QC	Ex.: L5A 1B9	Ex.: 581 878-0000
12	Ex.: 540	Ex.: B, COMMERCIALE		Ex.: MATAPÉDIA	Ex.: QC	Ex.: F4E 8M2	Ex.: 888333-5555
13							
14							

Figure 8

Nous vous demandons de valider que les adresses que vous indiquez se trouvent bien inscrites au REQ.

- a. Le numéro civique :
 - i. est **obligatoire**;
 - ii. ne comporte *que des chiffres*;
 - iii. n'inclut ni le numéro de bureau, ni la suite, ni l'appartement, ni la case postale qui seront plutôt inscrits sous la colonne « Bureau / Appartement / Case postale »;
 - iv. si le numéro civique comporte des lettres comme, par exemple, « 540B, Commerciale », veuillez ajouter la lettre au début de la cellule « Nom de la rue » (colonne F, ligne 12 de la Figure 8), suivie d'une virgule;
 - v. si l'adresse ne comporte pas de numéro civique, veuillez inscrire « 0 » (zéro).
- b. Le nom de la rue :
 - i. est **obligatoire**;
 - ii. est *alphanumérique*;
 - iii. peut être abrégé, par exemple, « boul. », « rte », « ave. », etc.;
 - iv. le numéro civique **et** le nom de la rue ne peuvent comporter plus de *68 caractères, au total*.
- c. Le bureau / l'appartement / la case postale :
 - i. ne peut dépasser *20 caractères alphanumériques* (n'inscrivez pas « # »).
- d. Le nom de la ville :
 - i. est **obligatoire**;
 - ii. peut être abrégé, comme, par exemple, « St-Jean », « Mtl », etc.;
 - iii. ne peut comporter plus de *30 caractères*.
- e. La province :
 - i. est **obligatoire**;
 - ii. peut être abrégée (colonne I, Figure 8);
 - iii. maximum de *30 caractères*.
- f. Le code postal :
 - i. est **obligatoire**;
 - ii. peut être écrit avec ou sans espace (colonne J, Figure 8);
 - iii. peut comporter jusqu'à *7 caractères* (incluant un espace) *alphanumériques*.

9. Le numéro de téléphone du distributeur :

	E	F	G	H	I	J	K
1	NUMÉRO DU DOSSIER DE L'AUTORITÉ:						
2	Numéro civique*	Nom de la rue*	Bureau / Appartement / Case postale	Nom de la ville*	Province*	Code postal*	Numéro de téléphone
3	68 caractères maximum, au total, pour les deux colonnes		10 caractères maximum	30 caractères maximum	30 caractères maximum	7 caractères maximum	20 caractères maximum
4	Ex.: 2640	Ex.: BOUL LAURIER	Ex.: 300	Ex.: SAINT-JEAN	Ex.: QUÉBEC	Ex.: G1V5C1	Ex.: 4185250337
5	Ex.: 1	Ex.: RTE 24		Ex.: QUÉBEC	Ex.: QC	Ex.: V0X 8B3	Ex.: 418 222-3333
6	Ex.: 1010	Ex.: RUE JANVIER	Ex.: 11125	Ex.: ST-JEAN	Ex.: QC	Ex.: Z1G1C1	Ex.: 4185250336
7	Ex.: 82	Ex.: AVE SOLEIL	Ex.: A	Ex.: MONTRÉAL	Ex.: QUÉ.	Ex.: U8A 1X4	Ex.: 819 111-2222
8	Ex.: 74	Ex.: PRINCIPALE		Ex.: STE-AMIE	Ex.: QC	Ex.: Y8O 7N4	Ex.: 514-888-1238
9	Ex.: 2450	Ex.: RUE TONNERRE		Ex.: BELLE VUE	Ex.: QUÉBEC	Ex.: C5G1V9	Ex.: 514-668-6664
10	Ex.: 1866	Ex.: 2ÈME AVENUE		Ex.: TROIS-RIVIÈRE	Ex.: QUÉ.	Ex.: A3B 2X0	Ex.: 8191234567
11	Ex.: 39	Ex.: RUE MONTAGNE		Ex.: SAINT-HENRI	Ex.: QC	Ex.: L5A 1B9	Ex.: 581 878-0000
12	Ex.: 540	Ex.: B, COMMERCIALE		Ex.: MATAPÉDIA	Ex.: QC	Ex.: F4E 8M2	Ex.: 888333-5555

Figure 9

- Il est **facultatif**.
- Il peut être inscrit avec ou sans espaces, avec ou sans tirets, avec ou sans parenthèses.
- Les cellules de cette colonne ne peuvent pas contenir moins de 10 chiffres en **excluant** le « 1 » de l'indicatif du pays (sauf si elles sont **complètement** vides).
- Si un numéro de téléphone contient plus de 10 chiffres, excluant l'indicatif du pays, les chiffres qui suivent seront considérés comme un numéro de poste.
- Ces cellules ne peuvent comporter plus de *20 caractères numériques*.

10. Lien hypertexte ou tout autre mécanisme permettant d'accéder à l'offre d'un distributeur par l'entremise d'Internet, le cas échéant.

					L
AUTORITÉ:					
Bureau / Appartement / Case postale	Nom de la ville*	Province*	Code postal*	Numéro de téléphone	Lien hypertexte ou tout autre mécanisme permettant d'accéder à l'offre d'un distributeur par l'entremise d'Internet, le cas échéant
20 caractères maximum	30 caractères maximum	30 caractères maximum	7 caractères maximum	20 caractères maximum	190 caractères maximum

L'assureur peut autoriser le distributeur à offrir ses produits sur son site Internet. Les obligations sont alors celles applicables au régime de distribution sans représentant et non celles qui sont applicables à l'offre par Internet.

L'assureur doit divulguer à l'Autorité le lien hypertexte ou tout autre mécanisme permettant d'accéder à l'offre d'un distributeur par l'entremise d'Internet. Pour ce faire, veuillez inscrire l'adresse du site Internet du distributeur dans la colonne « L » intitulée « Lien hypertexte ou tout autre mécanisme permettant d'accéder à l'offre d'un distributeur par l'entremise d'Internet ».

- a. Si le distributeur n'offre pas les produits sur son site Internet, la cellule peut demeurer vide.
- b. Cette cellule ne peut comporter plus de 190 caractères alphanumériques.
- c. Veuillez inscrire l'adresse complète de façon précise du lien hypertexte (évitiez d'inscrire le nom du lien).